Document generated on 07/14/2025 6:02 p.m.

Relations industrielles / Industrial Relations

Comprendre les conflits liés à la réglementation du travail sur plateforme numérique : une revue critique de la littérature sur le rôle des institutions, des réseaux et des cadres cognitifs dans l'élaboration des politiques

Angel Martin-Caballero

Volume 78, Number 4, 2023

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1111507ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1111507ar

See table of contents

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)
1703-8138 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Martin-Caballero, A. (2023). Comprendre les conflits liés à la réglementation du travail sur plateforme numérique : une revue critique de la littérature sur le rôle des institutions, des réseaux et des cadres cognitifs dans l'élaboration des politiques. *Relations industrielles / Industrial Relations*, *78*(4). https://doi.org/10.7202/1111507ar

Article abstract

La croissance du travail sur plateforme numérique a perturbé et réorganisé la réglementation sur l'emploi. La littérature a abordé ce sujet sous différents angles, mais souvent de manière fragmentée et sans expliquer clairement pourquoi et comment les conflits sur le plan réglementaire à propos du travail sur plateforme numérique surviennent. En utilisant le cadre de Beckert (2010) pour étudier la manière dont les domaines changent, l'auteur a effectué une revue critique de la littérature sur : 1) les rôles des institutions, des réseaux et des cadres dans la réglementation du travail sur plateforme numérique; 2) le pouvoir de réglementation que ces structures confèrent aux acteurs et aux organisations; et 3) les interrelations possibles entre ces structures. Les résultats démontrent l'existence d'une littérature abondante sur la portée de la réglementation institutionnelle et le pouvoir réglementaire des réseaux, mais beaucoup moins sur le rôle plus large de l'État dans ce domaine et les cadres qui guident les préférences des acteurs en matière de réglementation. Les axes de la recherche à réaliser dans le futur sont abordés.

Résumé

Dans cet article, une analyse critique de la littérature identifie les acteurs et organisations étatiques et non étatiques qui influencent et créent le conflit réglementaire sur le travail sur plateforme numérique ainsi que les ressources qui leur permettent d'intervenir.

C'est en analysant les différentes formes d'intégration qui interagissent et façonnent le processus réglementaire que ces questions sont abordées. En s'inspirant du cadre proposé par Beckert (2010) pour expliquer les changements dans les domaines du marché du travail, cette revue de la littérature identifie trois dimensions de la recherche qui soulignent les rôles respectifs des institutions, des réseaux sociaux et des cadres cognitifs. Elle examine également dans quelle mesure la littérature abordant le travail sur plateforme numérique a développé une perspective intégrée sur la réglementation et comment le domaine des relations industrielles peut bénéficier de l'incorporation de différentes dimensions de la recherche.

La recherche documentaire a été effectuée à l'aide des principales bases de données disponibles et a été regroupée selon les trois dimensions principales du cadre. L'article comprend également des rapports politiques influents et la littérature grise du domaine d'étude. Au total, 149 documents ont fait l'objet d'un examen approfondi.

La littérature s'est principalement concentrée sur la portée et l'applicabilité des cadres réglementaires existants en matière de travail et sur le rôle de plus en plus important des litiges stratégiques. Le pouvoir réglementaire des entreprises de plateformes et les nouvelles formes de gouvernance ont également fait l'objet d'un remarquable volet de recherche. Beaucoup moins de recherches critiques ont été effectuées sur le rôle de l'État dans l'expansion de l'économie à la demande et sur la manière dont les différents acteurs légitiment le processus de réglementation.

Cet article applique un cadre tridimensionnel à la littérature pour faciliter le dialogue sur trois structures sociales qui influencent la réglementation du travail sur plateforme numérique; l'objectif étant d'expliquer l'émergence du conflit réglementaire dans ce domaine. Ce cadre englobe à la fois les formes officielles et informelles de réglementation, ce qui le rend utile pour la littérature sur les relations industrielles.

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Relations industrielles / Industrial Relations
78(4) 2023

Comprendre les conflits liés à la réglementation du travail sur plateforme numérique : une revue critique de la littérature sur le rôle des institutions, des réseaux et des cadres cognitifs dans l'élaboration des politiques

Angel MARTIN-CABALLERO
Alliance Manchester Business School, The University of Manchester. Manchester, United Kingdom, Research centre: Work and Equalities Institute, Booth Street West, Manchester M156PB, United Kingdom
Identifiant Orcid : (https://orcid.org/0000-0001-5937-3010)
angel.martincaballero@postgrad.manchester.ac.uk

Précis

La croissance du travail sur plateforme numérique a perturbé et réorganisé la réglementation sur l'emploi. La littérature a abordé ce sujet sous différents angles, mais souvent de manière fragmentée et sans expliquer clairement pourquoi et comment les conflits sur le plan réglementaire à propos du travail sur plateforme numérique surviennent. En utilisant le cadre de Beckert (2010) pour étudier la manière dont les domaines changent, l'auteur a effectué une revue critique de la littérature sur : 1) les rôles des institutions, des réseaux et des cadres dans la réglementation du travail sur plateforme numérique; 2) le pouvoir de réglementation que ces structures confèrent aux acteurs et aux organisations; et 3) les interrelations possibles entre ces structures. Les résultats démontrent l'existence d'une littérature abondante sur la portée de la réglementation institutionnelle et le pouvoir réglementaire des réseaux, mais beaucoup moins sur le rôle plus large de l'État dans ce domaine et les cadres qui guident les préférences des acteurs en matière de réglementation. Les axes de la recherche à réaliser dans le futur sont abordés.

Résumé

Dans cet article, une analyse critique de la littérature identifie les acteurs et organisations étatiques et non étatiques qui influencent et créent le conflit réglementaire sur le travail sur plateforme numérique ainsi que les ressources qui leur permettent d'intervenir.

C'est en analysant les différentes formes d'intégration qui interagissent et façonnent le processus réglementaire que ces questions sont abordées. En s'inspirant du cadre proposé par Beckert (2010) pour expliquer les changements dans les domaines du marché du travail, cette revue de la littérature identifie trois dimensions de la recherche qui soulignent les rôles respectifs des institutions, des réseaux sociaux et des cadres cognitifs. Elle examine également dans quelle

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

http://doi.org/10.7202/1111507ar

mesure la littérature abordant le travail sur plateforme numérique a développé une perspective intégrée sur la réglementation et comment le domaine des relations industrielles peut bénéficier de l'incorporation de différentes dimensions de la recherche.

La recherche documentaire a été effectuée à l'aide des principales bases de données disponibles et a été regroupée selon les trois dimensions principales du cadre. L'article comprend également des rapports politiques influents et la littérature grise du domaine d'étude. Au total, 149 documents ont fait l'objet d'un examen approfondi.

La littérature s'est principalement concentrée sur la portée et l'applicabilité des cadres réglementaires existants en matière de travail et sur le rôle de plus en plus important des litiges stratégiques. Le pouvoir réglementaire des entreprises de plateformes et les nouvelles formes de gouvernance ont également fait l'objet d'un remarquable volet de recherche. Beaucoup moins de recherches critiques ont été effectuées sur le rôle de l'État dans l'expansion de l'économie à la demande et sur la manière dont les différents acteurs légitiment le processus de réglementation.

Cet article applique un cadre tridimensionnel à la littérature pour faciliter le dialogue sur trois structures sociales qui influencent la réglementation du travail sur plateforme numérique; l'objectif étant d'expliquer l'émergence du conflit réglementaire dans ce domaine. Ce cadre englobe à la fois les formes officielles et informelles de réglementation, ce qui le rend utile pour la littérature sur les relations industrielles.

Mots-clés: travail sur plateforme numérique; réglementation; conflit réglementaire; revue critique de la littérature

1. Introduction

Le travail sur plateforme numérique a connu une croissance rapide au cours de la dernière décennie, car il constitue une source de revenus facile d'accès et flexible pour des personnes du monde entier (Heeks, 2017; Berg et coll., 2018; Wood et coll., 2019). Bien que leur importance relative sur le marché du travail reste faible (Azzellini et al., 2022), ces formes de travail ont ravivé les débats sur la libéralisation des relations du travail, la remarchandisation du travail, les nouvelles formes de contrôle algorithmique et la montée des marchés, où les grands acteurs sapent la concurrence[1] (Azzellini et coll., 2021; Srnicek, 2017; Grimshaw, 2020). De plus, il a été dit de ces formes de travail qu'elles érodent la relation de travail standard et ne bénéficient d'aucune protection (De Stefano, 2016; OIT, 2021). De nouveaux efforts en matière de réglementation sont donc déployés dans le monde entier (Aloisi, 2022; De Stefano et coll., 2021), en particulier pour réglementer les plateformes basées sur un marché local, telles que celles qui fournissent des services de transport et de livraison.

Des décisions marquantesont reconnu l'existence d'une relation de travail entre les travailleurs et les plateformes, et de nouvelles lois sont proposées pour protéger certains groupes de travailleurs. Parmi les exemples de ces réponses institutionnelles, citons Prop 22 en Californie, qui inclut les gig workers dans la loi AB5, la nouvelle "loi Rider" espagnole (décret 12/2021) qui présume que les livreurs sont des employés, la loi 21.431 au Chili qui réglemente les contrats pour les travailleurs des plateformes de services numériques, et la nouvelle directive sur le travail sur plateforme actuellement débattue au Parlement européen, qui vise à clarifier l'accès des gig workers aux droits du travail (Buendia Esteban, 2023). Au Chili, la loi 21.431 de 2022 réglemente les contrats des travailleurs sur les plateformes de services numériques à la suite des accords conclus lors d'une table ronde technique à laquelle ont participé divers acteurs des relations industrielles. Enfin, la nouvelle Directive du travail sur plateforme numérique, actuellement débattue au sein de l'Union européenne, vise à clarifier l'accès des travailleurs à la demande aux droits du travail (Buendia Esteban, 2023). Par conséquent, on assiste à l'émergence d'un scénario litigieux dans lequel une myriade d'organisations et d'acteurs, à l'intérieur et à l'extérieur de l'État, créent et façonnent le processus réglementaire (Kirchner & Schüßler, 2020). Cette réalité exige une compréhension plus complète de ce que nous entendons par « réglementation » au sens large et de la manière dont ces différents acteurs (organismes de réglementation officielle et informelle) s'influencent les uns les autres et sont en relation les uns avec les autres.

Du point de vue des relations industrielles, le travail sur plateforme numérique est assurément régi par des règles (et des acteurs) officielles et informelles, indépendamment de la manière dont la relation de travail est catégorisée en matière juridique (Joyce et coll., 2022, p.3). Ce rôle de plus en plus important qu'occupent des relations informelles et des acteurs non institutionnels dans la réglementation n'est pas entièrement nouveau. Avec la libéralisation des marchés, la réglementation devient non seulement plus orientée vers le marché, mais aussi « multifacette, différenciée et de plus en plus (partagée) par une série d'acteurs publics et privés » (Martinez Lucio et MacKenzie, 2004, p. 78). Cette tendance nous oblige à examiner de plus près les processus sociaux qui entourent les changements réglementaires, une question que le domaine du droit du travail n'a abordée que discrètement (Dukes, 2019). Bien que différentes disciplines et différents domaines aient étudié la question sous des angles spécifiques, il est essentiel de comprendre comment ils se complètent. Je propose donc une analyse critique et exhaustive de la littérature afin de montrer comment le conflit est apparu et d'identifier les lacunes du débat académique qui nécessitent des recherches plus approfondies.

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

http://doi.org/10.7202/1111507ar

Voici donc la question de recherche : quels acteurs et organisations étatiques et non étatiques ont influencé et façonné le conflit réglementaire sur le travail sur plateforme numérique, et quels types de ressources leur ont permis d'intervenir? Pour répondre à cette question, je propose d'utiliser le cadre de Beckert (2010) pour étudier le changement dans les domaines du marché du travail et pour théoriser les rôles de trois structures sociales majeures : les institutions, les réseaux sociaux et les cadres cognitifs. Il sera ainsi possible de contextualiser le processus réglementaire comme étant politiquement litigieux et socialement étayé. Afin d'analyser la littérature scientifique, j'adopterai une méthode déductive qui tient compte de la structure sociale qui a été mise en avant et la façon dont les acteurs ont exploité les ressources fournies par chaque structure. Je soutiendrai que des compréhensions unidimensionnelles ou partielles de la réglementation ont prévalu dans la littérature, tout en soulignant les contributions qui ont établi des liens entre les rôles des différentes structures sociales. Une telle approche permettra non seulement de mieux comprendre les défis réglementaires, mais aussi d'expliquer pourquoi et comment des conflits sont apparus au sujet de la réglementation. Pour terminer, je soulignerai la valeur analytique du cadre, en particulier pour la recherche sur les relations industrielles.

1. Étudier les changements réglementaires comme s'ils étaient intégrés dans les relations et les structures sociales : le rôle des institutions, des réseaux et des cadres

J'examinerai la réglementation au sens large, y compris l'interaction des acteurs et des discours qui façonnent le processus réglementaire, en utilisant le modèle de Beckert pour étudier la littérature. Il a principalement cherché à comprendre comment les domaines du marché du travail évoluent et selon Fligstein (2001), un « domaine » est comme un ordre social local « dans lequel des acteurs organisés se rassemblent et encadrent leurs actions les uns par rapport aux autres » (p. 108). Bourdieu définit, quant à lui, un champ comme étant compris comme un espace social structuré régi par son propre ensemble de règles et de normes, bien que l'accent soit davantage mis sur le rôle des organisations et des institutions dans la formation de l'activité économique (Fligstein et McAdam, 2011, pp. 19-21). Le concept de domaine a contribué à combler le fossé entre la littérature sur les relations industrielles et la littérature sur les études organisationnelles, comme le montre par exemple la recherche de Helfen (2015) sur les changements apportés à la réglementation du travail intérimaire en Allemagne. L'auteur a identifié les principaux acteurs (aspirants et élus) et la manière dont ils ont rivalisé pour redéfinir les limites de la réglementation et l'établissement de distinctions entre les groupes de travailleurs dans la législation. Pour leur part, Kirchner et Schüßler (2020) ont appliqué le concept de domaine pour comprendre les défis réglementaires des plateformes à but lucratif, révélant comment les réglementations existantes sont sapées par la coordination souple de l'organisation, du lieu, de la main-d'oeuvre et du produit. Les deux auteurs ont identifié les acteurs des questions réglementaires, notamment les entreprises de plateforme (en tant qu'organisateurs du marché), les gouvernements nationaux et locaux, les acteurs privés et les organisations de la société civile. L'économie à la demande étant composée de différents acteurs organisationnels et modes de gouvernance (p. 228), le concept de domaine permet d'expliquer comment les conflits réglementaires surviennent en nous permettant d'examiner le travail intérimaire des différents acteurs et intervenants et la manière dont ils interviennent simultanément.

Beckert (2010) affirme qu'un domaine est composé de trois structures sociales interdépendantes qui ne peuvent être étudiées séparément : les institutions, les réseaux sociaux et les cadres cognitifs (figure 1). Les institutions englobent les règles et réglementations qui dictent le

comportement des acteurs. Les réseaux sociaux font référence à la position structurelle des acteurs et des organisations. Les cadres cognitifs réfèrent à l'organisation mentale des significations et des normes sociales utilisées par les acteurs pour évaluer les marchés et comment s'y comporter. Chaque structure fournit des ressources que différents acteurs et diverses organisations peuvent utiliser pour intervenir et orienter le changement. Beckert a soutenu que ces trois structures fonctionnent ensemble dans un domaine, offrant ainsi une perspective intégrée de l'ancrage social. Il a ainsi proposé un cadre pour concilier les opinions opposées d'un débat fragmenté, comprenant également des descriptions générales de la manière dont chaque structure influence les autres.

Figure 1

Influences réciproques des trois structures dans les domaines du marché du travail

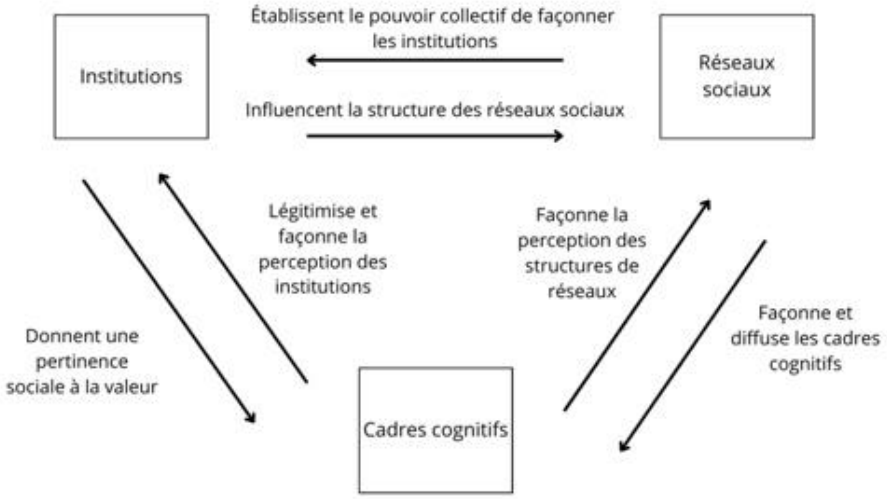

Source : Beckert (2010)

En se basant sur ce cadre de travail, nous pouvons explorer la recherche qui s'est concentrée sur les institutions, les réseaux et les cadres, et examiner leurs interrelations (potentielles). En ce sens, le cadre est innovant et pertinent dans la mesure où il propose d'approfondir le rôle de ces trois structures sociales différentes pour expliquer comment les conflits réglementaires surviennent dans un « domaine ». Si les institutions et l'État sont généralement considérés comme des acteurs clés dans les processus de réglementation, les réseaux et les cadres réglementent également l'économie à la demande d'une manière non négligeable. L'importance des réseaux dans la réussite des entreprises de plateforme numérique a été largement reconnue (par exemple, Parker et coll., 2016), tandis que les discours sur l'entrepreneuriat, la flexibilité et la légitimité réglementaire ont joué un rôle important dans les débats d'orientation politique (p. ex., Gillespie, 2018; Tzur, 2019). Il est toutefois important de déterminer dans quelle mesure ces questions ont été abordées dans le contexte spécifique de la réglementation du travail sur plateforme numérique.

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

http://doi.org/10.7202/1111507ar

Je commencerai donc par examiner la manière dont la littérature sur la réglementation du travail sur plateforme numérique a conceptualisé chaque structure sociale et comment les acteurs ont utilisé leurs ressources de pouvoir uniques pour influencer la réglementation. J'examinerai ensuite dans quelle mesure les influences réciproques entre les structures ont été étudiées. Je soutiens ici que la littérature sur le travail sur plateforme numérique nécessite des recherches plus approfondies sur les interactions entre les réseaux et les cadres avec la réglementation institutionnelle et l'État, afin de mieux comprendre pourquoi les réponses à des questions telles que la classification légale, les modèles de réglementation et l'application diffèrent de manière significative entre les cas locaux et nationaux. Ces différences soulignent l'importance d'examiner les trois structures pour comprendre comment les conflits réglementaires prennent place et sont définis dans chaque pays et dans chaque contexte. Enfin, je discuterai des axes de recherche à développer, j'indiquerai les limites de mon étude et je formulerai des remarques finales.

3. Méthodologie : revue critique de la littérature

J'ai procédé à une analyse critique de la littérature pour répondre à la question suivante : quels acteurs et organisations étatiques et non étatiques influencent et créent le conflit réglementaire sur le travail sur plateforme numérique, et quelles sont les ressources qui leur permettent d'intervenir? Ce type de revue de la littérature diffère d'autres approches, telles que la bibliométrie ou la méta-analyse. L'objectif n'est pas simplement d'identifier et de décrire les principales orientations de la recherche, les axes et les données probantes sur un sujet spécifique; il s'agit plutôt d'évaluer dans quelle mesure certaines questions controversées ont été résolues par la recherche. Le but est également d'identifier les points manquants, incomplets ou mal représentés, ainsi que les incohérences ou divergences potentielles entre les différents points de vue (Torraco, 2005, p. 362). Par conséquent, mon analyse est également une réflexion sur la littérature, et pas seulement un compte rendu descriptif de tous ses sujets.

En raison de l'abondance de la littérature disponible sur le travail sur plateforme numérique et du nombre limité de mots de ce document, je me suis concentré sur les principales discussions plutôt que sur des points spécifiques. Pour ce faire, j'ai utilisé des concepts et des théories déjà établis pour catégoriser la littérature par sujet (Saunders et Rojon, 2011). Ce type de revue de la littérature offre une plus grande souplesse pour une méthode déductive, où les contributions de la littérature sont évaluées dans un cadre explicite, tel que celui de Beckert. Cette approche permet non seulement d'évaluer l'importance de chaque structure dans le conflit réglementaire, mais aussi de mettre en évidence les points manquants concernant les liens entre les trois structures.

La recherche bibliographique et la sélection subséquente ont été organisées en deux phases (**Figure 2**). Dans la première phase, j'ai constitué une base de données d'articles à partir de deux sources d'information. La première source, et la plus importante, comprenait les deux bases de données les plus réputées dans le domaine des sciences sociales : Web of Science et Scopus. J'ai fait des recherches dans la littérature en entrant deux termes simultanément : « réglementation » et « travail sur plateforme numérique ». Les deux termes devaient s'afficher dans le titre, le résumé ou les mots-clés. J'ai aussi tenu compte de certains synonymes des deux mots-clés : « changement institutionnel » et « législation » à la place de « réglementation » et « travail collaboratif (crowdworking) », « travail à la demande » et « économie à la demande », puis « économie collaborative » au lieu de « travail sur plateforme numérique ». Comme ces termes ne sont pas équivalents et qu'il n'y a pas de consensus dans la littérature sur leur utilisation (Howcroft et Bergvall-Kåreborn, 2019), j'ai effectué une recherche aussi exhaustive que possible et dans la deuxième phase, j'ai ensuite restreint la littérature en excluant les articles qui n'étaient pas directement liés au sujet de la recherche.

Je me suis principalement concentré sur les revues spécialisées en relations industrielles et droit du travail, mais j'ai également tenu compte des revues spécialisées dans les affaires, la gestion et les sciences sociales. Bien que la revue de la littérature se soit concentrée sur la réglementation du travail sur plateforme numérique, certains sujets, en particulier ceux qui font référence au rôle des cadres cognitifs ou des réseaux sociaux, ne font pas nécessairement l'objet des revues spécialisées dans les questions de réglementation, mais plutôt dans diverses revues de sciences sociales. Aussi, les travaux devaient être rédigés en anglais. Après vérification et suppression des doublons, la première recherche a permis d'identifier 638 articles pertinents.

La littérature grise constituait la deuxième source d'information : rapports politiques d'institutions internationales (par exemple, l'Organisation internationale du Travail [OIT]), chapitres de livres et articles de revues de droit non indexés dans les bases de données susmentionnées. J'ai également inclus des articles que je n'avais pas trouvés lors de la première revue, mais plutôt dans les bibliographies d'articles très influents. Ce sont 99 articles supplémentaires qui ont été ajoutés au total. Le total s'élève donc à 737 articles.

Dans la deuxième phase, la base de données a été restreinte afin de pouvoir réaliser une analyse plus approfondie. Cet exercice a été effectué en fonction de trois critères d'exclusion. Premièrement, j'ai exclu les articles publiés avant 2010, en partant du principe que la recherche sur l'économie à la demande était limitée à cette époque. Deuxièmement, j'ai exclu les entreprises exerçant des activités qui n'impliquent pas directement le travail à la demande comme l'hébergement ou les plateformes de commerce électronique. Troisièmement, j'ai omis les articles qui traitaient de questions réglementaires autres que les questions de travail, ces dernières étant définies comme étant relatives à la classification erronée des employés, à la sécurité sociale, à la négociation collective, à la discrimination et à la transparence algorithmique dans les décisions en matière de gestion du personnel. Le nombre total d'articles a donc été réduit à 149 (voir les détails ci-dessous).

Figure 2

Recueil des données

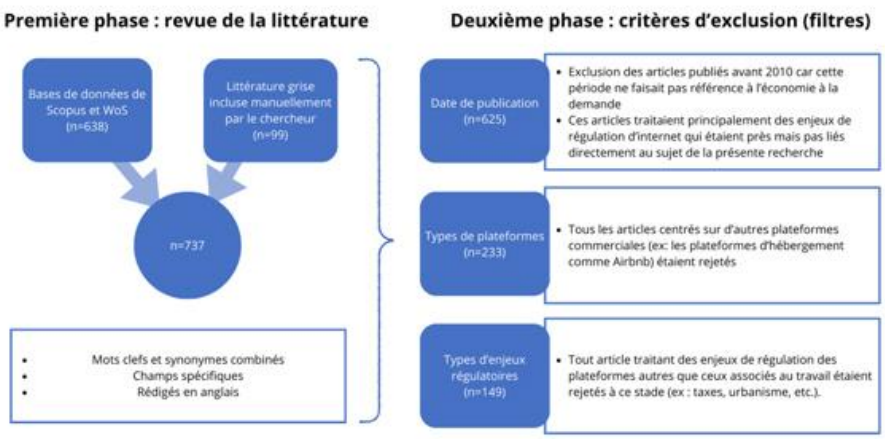

Source : recueillies par l'auteur

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

http://doi.org/10.7202/1111507ar

En examinant ces documents, j'ai identifié des thèmes clés qui, en général, font référence à des questions telles que la portée et les applications possibles des instruments juridiques du travail, les poursuites stratégiques, le pouvoir et l'influence des entreprises sur la réglementation des plateformes et les préférences des acteurs en matière de statut du travail et leur vision de la législation relative à l'économie à la demande. Lorsqu'un document faisait clairement référence à l'un de ces problèmes, il était inclus dans l'une des trois structures sociales du cadre : les institutions, les réseaux ou les cadres. Si l'article abordait plus d'un problème, il était codé comme appartenant à plus d'une catégorie de structure (voir l'annexe pour plus de détails). Ce problème de codage multiple est abordé en détail dans la section Discussion, où j'analyse dans quelle mesure les différentes structures sont liées les unes aux autres. En fonction de ces thèmes, je présente une synthèse des discussions, en soulignant les points forts de la réglementation et les possibilités d'amélioration de la réglementation de chaque structure sociale.

4. Résultats

4.1 Le rôle crucial et multifacette des institutions dans la réglementation du travail sur plateforme numérique

Dans cette section, il est question de la littérature portant sur le rôle des institutions dans la réglementation du travail sur plateforme numérique et des acteurs qui utilisent les ressources institutionnelles pour intervenir dans le processus de réglementation. Bien que, de toute évidence, les institutions ont une certaine importance dans tout processus réglementaire, la littérature a dû remettre en question l'idéeselon laquelle le pouvoir des entreprises à l'ère numérique est resté incontrôlé en l'absence de réglementation (Cohen, 2019; Kapczynski, 2020). En fait, les organismes de réglementation ont joué un rôle essentiel, soit en limitant l'espace des confrontations principales sur la reconnaissance et l'accès aux droits du travail (OIT, 2021; Pesole et coll., 2018), soit en permettant la croissance de ces modèles d'entreprise (Rahman et Thelen, 2019). Certains des principaux courants de cette littérature sont passés en revue ci-dessous.

Les juristes ont accordé une grande attention à la classification légale des travailleurs sur plateforme numérique en tant qu'employés, en tant que travailleurs autonomes ou en les plaçant dans une catégorie tout à fait distincte (Adams et coll., 2018; Aloisi et De Stefano, 2020; Koutsimpogiorgos et coll., 2020; Stewart et Stanford, 2017; Todolí-Signes, 2017a; Zou, 2017). Cette classification a des implications importantes pour leurs droits au travail, notamment la liberté d'association, la négociation collective, la protection contre la discrimination (De Stefano et Aloisi, 2019) et les questions de santé et de sécurité (Garben, 2019). Comme pour d'autres catégories de « travailleurs autonomes » ou personnes travaillant dans des zones grises du marché du travail (Jaehrling et Kalina, 2020; Stanford, 2017), le défi juridique consiste à démontrer si le travailleur est suffisamment contrôlé ou subordonné pour être considéré comme un « employé ». C'est entre autres le cas des nouvelles formes de gestion algorithmique (De Stefano et coll., 2021). Le défi est certainement d'actualité, car les instances nationales et locales ne disposent pas des moyens pour réglementer le travail de cette nature (Aloisi et De Stefano, 2020). Certains pays disposent d'une troisième catégorie hybride ou intermédiaire, tandis que d'autres s'appuient encore sur un système binaire(Cherry et Aloisi, 2017; De Stefano, 2016; Wang et Cooke, 2021). Bien que dans différents pays, des décisions marquantes ont créé une certaine jurisprudence de référence (Moyer-Lee et Countouris, 2021), des cas sont toujours devant les tribunaux et ceux de classification erronée ont souvent été résolus à l'amiable (Cherry, 2016). Par conséquent, certains chercheurs et certaines organisations ont préconisé de garantir les droits fondamentaux des travailleurs sur plateforme numérique, quelle que soit leur classification légale (Behrendt et Nguyen, 2018; Countouris, 2019; OIT, 2021; Todolí-Signes, 2017b).

Les tribunaux et les chercheurs ont adopté différentes approches pour déterminer le type de relation de travail au-delà de la traditionnelle opposition entre employé et travailleur autonome. Certains ont privilégié une « approche téléologique » : interpréter le droit du travail conformément à son objectif de protection des travailleurs et de leurs droits; cela s'applique aux travailleurs sur plateforme numérique qui travaillent de façon dépendante et subordonnée (Atkinson et Dhorajiwala, 2021; Davidov, 2017). D'autres ont suggéré d'intégrer un « concept fonctionnel » de l'employeur : au lieu de se contenter d'examiner si les travailleurs sont légalement classés en tant qu'employés ou non, cette approche évaluerait si les plateformes remplissent les rôles typiques d'un employeur (Prassl et Risak, 2016). La classification erronée soulève également des préoccupations concernant l'asymétrie de pouvoir dans un contexte plus vaste, car certaines lois sur la concurrence interdisent aux travailleurs autonomes de participer à des négociations coordonnées, telles que les négociations collectives, même si ces travailleurs sont économiquement dépendants de la plateforme comme s'ils étaient des employés (Lianos et coll., 2019; Posner, 2021). Il est essentiel d'aborder ces questions et d'étendre les droits des travailleurs pour garantir les droits et conditions de base et expérimenter de nouvelles formes d'organisation et de négociation pour les travailleurs atypiques (Rahman, 2017).

La littérature souligne également l'importance d'une perspective d'économie politique dans l'examen des conditions institutionnelles qui favorisent la croissance du travail sur plateforme numérique (Ilsøe, 2017; Thelen, 2018; Tucker, 2020). Bien que cette perspective comprenne un corpus de recherche relativement plus restreint, elle a été influente. Par exemple, Rahman et Thelen (2019) ont identifié différents facteurs qui ont conduit au développement du modèle d'affaires des plateformes américaines, tels qu'un cadre politico-économique permissif, un système juridique favorable et un secteur des affaires financiarisé disposé à promouvoir de tels investissements. Dans une analyse comparative du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Allemagne, Hassel et Sieker (2022) ont exploré les déterminants institutionnels qui influencent l'expansion des contrats à la demande, constatant que, paradoxalement, l'État-providence universel a facilité l'augmentation des contrats à la demande dans les secteurs de la logistique et des services. Toutefois, cette dynamique peut être très différente dans les contextes où l'économie parallèle est plus importante. Dans une étude portant sur le Mexique et le Panama, Weber et coll. (2021) ont observé que les plateformes recrutent souvent des travailleurs dans le secteur informel, mais qu'elles contribuent à la formalisation du marché du travail pour se conformer aux exigences opérationnelles légales. ,. Ainsi, le travail sur plateforme numérique peut à la fois dégrader les conditions de travail et offrir de nouvelles occasions à ceux qui ont besoin de travailler, en particulier les travailleurs migrants (van Doorn et coll., 2022). La perspective de l'économie politique permet donc une compréhension plus large du travail sur plateforme numérique, car le seul débat sur la classification des emplois semble insuffisant en soi.

Enfin, un volet de la recherche s'est intéressé au travail intérimaire et à la résilience de différents acteurs, en particulier les travailleurs qui utilisent les institutions pour gagner en pouvoir et affronter les entreprises de plateformes. Les chercheurs ont souligné l'importance des litiges stratégiques en tant que source de pouvoir pour les travailleurs (Adams, 2023; Cherry, 2020). Ces litiges doivent toutefois composer avec un obstacle de taille : les plateformes opèrent à l'échelle internationale (Inversi, 2017; Racabi, 2021), ce qui leur a permis d'éviter les poursuites en faisant valoir que l'entreprise relevait de la compétence d'un autre pays (Woodcock et Graham, 2020). Bessa et coll. (2022) ont passé en revue la recherche sur les conflits liés au travail sur les plateformes, montrant que les syndicats et les organisations de travailleurs à la demande ont principalement cherché à mettre en oeuvre la réglementation par le biais de la législation et de la promulgation de décrets législatifs. Ces expériences sont toutefois inégales au niveau mondial, car les interventions institutionnelles semblent suivre une direction plus progressiste en Europe qu'ailleurs (van Dijk, 2021). Sur un plan plus théorique, les chercheurs ont également examiné l'étendue et la portée de ces efforts pour utiliser les institutions et même expérimenter de nouvelles réglementations (Murray et coll., 2020).

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

http://doi.org/10.7202/1111507ar

Dans l'ensemble, une multitude de recherches ont attesté que les institutions jouent un rôle important dans la réglementation du travail sur plateforme numérique. Une question essentielle, qui découle certainement de tout cela, mais qui reste dans une certaine mesure ouverte, est celle de la manière dont l'État est conceptualisé dans ces débats. Dans cette optique, les travaux d'Inversi et coll. (2022) ont évoqué comment les acteurs britanniques, étatiques et non étatiques s'approprient ou abandonnent les espaces réglementaires selon le principe d'économie à la demande. Bien que relativement rare dans la littérature, cette approche pourrait élargir la discussion sur le rôle de l'État et ses liens avec les différents acteurs, au-delà du débat centré sur le champ d'application de certains instruments juridiques qui tendent à considérer l'État d'un point de vue plus étroit.

4.2 Réseaux sociaux : l'influence réglementaire croissante des marchés et des acteurs non étatiques

Dans cette section, je discuterai de la popularité et des utilisations concrètes du concept de « réseau » dans la littérature sur le travail sur plateforme numérique et les marchés des plateformes, avec deux mises en garde. Premièrement, bien qu'il existe une abondante littérature sur le thème des réseaux en général, peu de ces documents traitent directement de la réglementation sur l'emploi ou sur les plateformes de travail numériques. Deuxièmement, le concept de « réseau » est assez vaste et donne lieu à des questions légèrement différentes dans la littérature. Je passerai ensuite en revue deux concepts précis liés aux réseaux et à la réglementation du travail sur les plateformes numériques : les « effets de réseau » et l'« encastrement dans les réseaux ». Le premier a fait l'objet de nombreuses études dans les domaines des relations industrielles et de l'économie politique et concerne l'impact des réseaux sur la position dominante de la plateforme sur le marché. Le second approche davantage du concept que Beckert définit dans son cadre et a été largement utilisé dans la sociologie économique. Bien qu'il puisse y avoir d'autres discussions sur les réseaux et le pouvoir des entreprises, cette section se concentrera sur ces deux concepts spécifiques aux réseaux.

Le concept « d'effets de réseau » est très présent dans la littérature qui considère les plateformes comme des marchés, où les avantages du réseau augmentent avec le nombre d'acteurs connectés à la plateforme (voir Gawer, 2014 pour une version plus détaillée). La conception de la plateforme vise à créer une domination du marché, en devenant les « agents centraux au coeur d'un réseau de créateurs de valeur » (Cusumano et coll., 2021, p. 1260), ce qui est considéré comme essentiel pour le modèle d'entreprise (Rahman et Thelen, 2019 ; Rahman, 2016). Cette situation alimente la concurrence, mais incite également à une plus grande récupération de valeur et à une domination du marché, ce qui donne souvent des marchés de « compétition à un seul vainqueur » (Kenney et Zysman, 2018; Parker et coll., 2016). Grâce à ce nouveau concept de la domination en réseau sur des « marchés bifaces », les entreprises de plateformes ont remis en question la prédominance des contrats de travail classiques et imposé des contrats d'entreprise privés, provoquant ainsi un bouleversement de la définition du droit du travail (Lobel, 2016; Kocher, 2022). Les travailleurs sont ainsi exclus des droits du travail par le biais d'un modèle d'entreprise qui exploite ces failles juridiques pour contourner les réglementations existantes (OIT, 2021; pp. 198-202). Par conséquent, certains commentateurs appellent à une perspective plus large de la réglementation, en considérant le pouvoir émergent de ces nouveaux acteurs privés et en affirmant que l'État n'est pas la seule source d'autorité normative (Rolf et coll., 2022). Par exemple, les entreprises de plateformes sont incitées à promouvoir l'autoréglementation tout en évitant l'interférence des organismes de réglementation en mettant en oeuvre des politiques de contrôle de la non-conformité et des programmes de responsabilité sociale des entreprises. Toutefois, dans la pratique, la réduction potentielle des effets de réseau décourage souvent ces efforts de la part des entreprises de plateformes, comme l'expliquent Cusumano et coll. (2021).

D'un autre côté, le concept d'« encastrement dans les réseaux », issu de la sociologie, s'est également avéré utile dans les débats sur la réglementation. Selon Wood et coll. (2019), bien qu'ils soient normativement (ou légalement) désencastrés, les travailleurs sur plateforme numérique sont simultanément encastrés dans des réseaux interpersonnels de confiance que les travailleurs génèrent pour surmonter la nature peu confiante des relations du travail non immédiates dans l'économie à la demande. Les liens sociaux jouent un rôle clé dans le développement de la conscience communautaire, la résistance et l'autoréglementation parmi les travailleurs (Gerber, 2019). Tubaro (2021) a également suggéré que ces réseaux de relations interpersonnelles coexistent avec d'autres réseaux économiques de propriété et de contrôle, permettant ainsi aux plateformes de remplir différentes fonctions de marché (Schüßler et coll., 2021), y compris les relations entre la direction et les travailleurs. C'est dans certaines de ces fonctions spécifiques que les problèmes de réglementation sont les plus fréquents, en particulier lorsque les plateformes exercent leur pouvoir de direction et de contrôle du travail.

Dans la littérature, on sent également un intérêt croissant pour la compréhension de la manière dont les acteurs s'engagent et participent aux réseaux de plateformes. Ils s'engagent et participent en partie parce que leurs structures de gouvernance intègrent souvent des contributions de groupes d'utilisateurs, d'organismes industriels et d'organisations de la société civile (Gillespie, 2018). Leur pouvoir réglementaire et leur influence semblent donc provenir d'un réseau encore plus étendu. En fait, ces sociétés ont été décrites comme des « entrepreneurs réglementaires », car leur insertion sur le marché implique souvent un plan visant à modifier de manière significative la réglementation du marché (Barry et Pollman, 2016). Si ce changement est souvent obtenu par le biais du lobbying politique traditionnel, il comprend également des stratégies plus sophistiquées, telles que la mobilisation de certains groupes du réseau, en particulier les groupes d'utilisateurs ou de consommateurs. Les tactiques d'Uber pour modifier la législation aux États-Unis (Hughes, 2021; Thelen, 2018), aux Pays-Bas (Pelzer et coll., 2019) et en Chine (Zhang, 2019) en sont des exemples. De même, les plateformes cherchent activement à s'attirer les faveurs de la société civile afin d'éviter toute réglementation. Van Doorn et coll. (2021) ont notamment dévoilé comment les plateformes de plusieurs villes ont établi des partenariats à but non lucratif avec des organisations de la société civile dans les secteurs de l'alimentation et des soins aux personnes afin de fournir l'infrastructure nécessaire pour aligner l'offre sur la demande et atteindre les groupes socialement défavorisées. Grâce à ces partenariats, les plateformes ont considérablement élargi leur champ d'activité, allant même jusqu'à participer en tant que partenaires sociaux aux services fournis par l'État. On pourrait dire que les plateformes, en elles-mêmes, ont un pouvoir réglementaire éphémère qui dépend de la participation active de la société civile au marché qu'elles fournissent (Graham, 2020).

En résumé, la littérature a réussi à expliquer comment les réseaux de plateformes ont acquis la capacité d'influencer les débats sur la réglementation, mais cette influence nécessite l'établissement d'une légitimité sociale avec différents acteurs, en particulier les consommateurs et les travailleurs. Il est donc compliqué de déterminer si les responsabilités réglementaires doivent être attribuées aux plateformes (Aloisi, 2016; De Stefano et Wouters, 2019), car une plateforme est censée être un réseau d'acteurs et d'organisations différents s'engageant librement dans des activités commerciales. En outre, en ce qui concerne les questions de réglementation de l'emploi, le concept même de réseau doit être clarifié, car il nuit à la relation de travail (Marchington et coll., 2005). Enfin, l'État a tendance à être considéré d'un point de vue passif, soumis à l'influence des réseaux, mais on parle moins de la manière dont l'État structure également l'espace réglementaire dans lequel les réseaux opèrent. Par conséquent, l'intégration du concept de réseaux dans une théorie qui considère l'État comme un réseau complexe et décentré d'institutions et d'acteurs représente un défi théorique et empirique.

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

http://doi.org/10.7202/1111507ar

4.3 Cadres cognitifs : les discours et les significations sociales qui sous-tendent les conflits réglementaires dans le travail sur plateforme numérique

Dans la dernière section, j'ai analysé le rôle des cadres cognitifs - l'organisation des significations et des normes sociales qui guide le comportement des acteurs dans un marché. Conformément à cette idée, et comme nous l'avons vu précédemment, la position des acteurs au sein des réseaux de plateformes est essentielle non seulement pour leur avantage concurrentiel (effets de réseau), mais aussi pour leur capacité à positionner les intérêts qui cherchent à influencer la réglementation en l'appuyant ou en en s'y opposant. En fait, les plateformes ont réussi à s'associer à un narratif néolibéral qui légitime leur croissance perturbatrice en remettant en cause la réglementation (Dubal et coll., 2018; Marenco et Seidl, 2021; Srnicek, 2017; Rahman et Thelen, 2019). Il existe donc une littérature explorant la manière dont les acteurs encadrent les débats, les arguments qui prévalent et les publics qui s'inspirent de ces cadres pour influencer l'action réglementaire.. Dans la section suivante, j'approfondirai certaines de ces approches en ce qui concerne le travail sur plateforme numérique.

Dans son étude sur l'industrie de voiturage à Boston, Adler (2021) a repris l'idée que « les cadres façonnent les perceptions de la légitimité réglementaire » (Avent-Holt, 2012, cité dans Adler, 2021, p. 1422) en trouvant un écho auprès de certains publics et en remettant ainsi en question la légitimité de la fonction réglementaire gouvernementale. Ses recherches montrent que, face aux exigences de conformité avec les lois sur l'emploi et les transports, ces entreprises organisent des campagnes médiatiques qui accusent les gouvernements de protéger l'industrie du taxi et d'empêcher ainsi la concurrence. Elles recentrent ainsi le débat de la légitimité de leur activité commerciale à la légitimité de la réglementation, créant ainsi un métacadre qui remet en question le processus réglementaire dans son ensemble. D'autres études ont fait état de campagnes de déréglementation similaires dans différents pays (Dubal et coll., 2018; Thelen, 2018; Pelzer et coll., 2019; Rahman et Thelen, 2019; Tzur, 2019).

La littérature sur les différentes attitudes des travailleurs sur plateformes à l'égard de la réglementation constitue un autre volet important. La recherche a révélé une relation complexe entre, d'une part, les demandes de stabilité et de sécurité et, d'autre part, l'intérêt pour la flexibilité et la liberté d'entreprendre (Dubal et coll., 2018; Wood et coll., 2021). Les organisations syndicales poursuivent des intérêts différents en ce qui concerne la réglementation, certaines considérant les actions en justice et les litiges comme une occasion de relancer le débat sur le collectivisme et le militantisme des travailleurs dans l'économie à la demande (Gall, 2020; Adams, 2023; Aslam et Woodcock, 2020). Pour certains, les travailleurs se mobilisent contre l'État pour être reconnus en tant que travailleurs en l'absence d'une figure patronale reconnaissable (Martinez Lucio et coll., 2021). Pour d'autres, les acteurs imputent les injustices liées au travail, tantôt à l'État, tantôt au marché, c'est-à-dire aux plateformes ou aux clients (Wood et coll., 2021). Certaines études ont documenté des cas de travailleurs s'organisant contre la réglementation, en particulier la classification des contrats de travail, afin de préserver leur statut de travailleur autonome. Le mouvement *si soy autonomo* (oui, je suis travailleur autonome) en Espagne, qui a eu lieu avant la promulgation de la nouvelle réglementation (Vieira, 2021) en est un exemple.

En introduisant le concept de « gouvernementalité », Purcell et Brook (2022) ont contribué à expliquer l'émergence de ces idéologies parmi les travailleurs à la demande et l'impact sur la manière dont ces acteurs cadrent le problème de la réglementation. Les auteurs se sont demandé pourquoi, malgré sa nature abusive bien documentée, le travail sur plateforme numérique est toujours le choix de nombreuses personnes, qu'il s'agisse de travailleurs ou d'autres acteurs, comme un moyen d'acquérir le contrôle et l'autonomie sur sa vie professionnelle. Ils ont étudié plus précisément comment le consentement dans le processus de travail et la production de l'hégémonie d'institutions extérieures au lieu de travail sont simultanément produits et intériorisés par les personnes, façonnant ainsi leur perception du monde social. Ils ont expliqué « comment

l'hégémonie est construite par des techniques de pouvoir à des macroniveaux (politique et discours du gouvernement) et à des mésoniveaux (plateformes) qui modèlent la subjectivité individuelle en normalisant les compréhensions dominantes du monde social et du comportement » (Purcell et Brook, 2022, p. 402). Cette approche permet d'explorer le concept de réglementation à travers des formes de pouvoir ancrées à la fois dans les institutions et les réseaux qui conceptualisent les cadres (désignant ici des pouvoirs de niveau macro et méso), sans privilégier une forme de pouvoir par rapport à une autre, mais en suggérant qu'elles opèrent simultanément et sont intériorisées par les sujets.

En général, le rôle des cadres cognitifs dans les débats sur la réglementation n'a pas fait l'objet d'autant de recherches que les rôles des deux autres structures, mais il n'en demeure pas moins important. Ce courant de recherche a fourni des études concrètes et des théories pour étudier la politique de la réglementation des plateformes, aidant à comprendre la nature insaisissable de l'économie à la demande sur les questions de réglementation et la difficulté de mettre sur la place publique des débats . Alors que les organismes de réglementation ont adopté des approches fonctionnelles ou téléologiques, donnant la priorité aux faits plutôt qu'aux croyances des parties prenantes (ou du moins elles en ont l'intention), les cadres sont souvent formés et diffusés à un stade précoce d'un processus réglementaire intrinsèquement politique. Cette étape détermine la place de ces débats au sein de l'État et de l'arène politique, la pertinence et la légitimité de leur traitement et les étiquettes ou définitions utilisées pour construire le débat législatif. Ces facteurs vont au-delà de ce débatet concernent la création du domaine dans lequel le travail sur plateforme numérique est réglementé.

5. Discussion : les relations entre les institutions, les réseaux et les cadres dans la réglementation du travail sur plateforme numérique

Les trois sections précédentes ont donné un aperçu des débats sur la réglementation du travail sur plateforme numérique, différents auteurs soulignant respectivement les rôles des institutions, des réseaux et des cadres. Beckert a affirmé que nous devions examiner les interrelations entre les trois structures pour expliquer l'évolution du marché et je soutiens que ces interrelations doivent également être comprises pour expliquer de quelle façon survient le conflit au sujet de la réglementation du travail sur plateforme numérique. Tout au long de ma revue de la littérature, j'ai montré comment les acteurs et les organisations étatiques et non étatiques influencent et modèlent ces conflits en utilisant les ressources des institutions, des réseaux et des cadres. Les interconnexions entre ces structures ne sont pas nécessairement explicites ou claires dans la littérature, en partie à cause des différences attendues entre les approches disciplinaires, mais aussi à cause du manque d'élaboration d'une théorie plus claire du processus réglementaire. Faute de place, je ne mentionnerai que quelques articles qui, à mon avis, donnent un aperçu très intéressant d'une approche plus intégrative des relations industrielles.

Si l'on revient à la figure 1, dans le cas des institutions, la principale préoccupation est de savoir comment ces dernières « influencent la structure des réseaux sociaux », d'une part, et « rendent les valeurs socialement pertinentes », d'autre part. Le premier point est abordé par Inversi et coll. (2022) qui ont démontré que, dans le cas du Royaume-Uni, l'État a délégué des fonctions à d'autres acteurs et institutions publics et privés pour établir des normes d'emploi dans l'économie à la demande. Ainsi, les impératifs de l'accumulation influencent fortement les formes de réglementation qui émergent. Dans le même ordre d'idées, il a été allégué que les intérêts de la gestionont colonisé l'espace réglementaire; les arbitres privés ont gagné, au sein des institutions juridiques, un espace autrefois contrôlé par l'État (Cohen, 2019). En d'autres termes, le pouvoir

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

http://doi.org/10.7202/1111507ar

réglementaire des réseaux ne signifie pas qu'il est un substitut au pouvoir de l'État, mais plutôt une manière pour l'État de concéder son autorité à des acteurs non institutionnels et à des réseaux et d'élargir ainsi ses champs d'intervention. En ce qui concerne le rôle des institutions et des cadres, Inversi et coll. (2022) ont détaillé comment l'État privilégie certaines valeurs et certains cadres par rapport à d'autres. C'est ce qui s'est passé avec une commission gouvernementale, connue sous le nom de Taylor Review, responsable de définir les bonnes pratiques en matière de travail sur plateforme numérique. Elle a été plus encline à s'engager avec les entreprises qu'avec les syndicats et les organisations de travailleurs communautaires. Ainsi, contrairement au discours du retrait de l'État de la réglementation, l'État a joué un rôle dans l'élaboration d'une voix majoritairement favorable aux entreprises, tout en se cachant sous une apparence technocratique, un rôle que d'autres auteurs ont décrit comme l'engagement de l'État dans le « code de conduite » des sujets néolibéraux (Purcell et Brook, 2022).

En ce qui concerne les réseaux sociaux, l'objectif principal a été de comprendre comment ils influencent les institutions en « établissant un pouvoir collectif pour les modeler » et les cadres en « façonnant et diffusant » des discours précis dans et à travers les réseaux. Le premier point - l'influence des réseaux sur les institutions - semble bien analysé : les plateformes sont des « entrepreneurs réglementaires » qui habitent d'abord les zones grises du droit des sociétés et du droit du travail jusqu'à ce qu'elles deviennent suffisamment puissantes pour influencer la manière dont ces lacunes réglementaires sont comblées (Pollman et Barry, 2016; Lobel, 2016; Pelzer et coll., 2019; Hughes, 2021). Rahman et Thelen (2019) ont étudié le cas des États-Unis et ont indiqué comment certaines caractéristiques institutionnelles favorisent également l'impact des réseaux, déjà mentionné dans la section 4.1. Ils ont également souligné que le pouvoir politique des plateformes dépend de leur capacité à créer des coalitions qui légitiment leurs actions et mettent ainsi en avant une nouvelle alliance entre les investisseurs, les gestionnaires et les clients. Ce faisant, ce travail a également montré comment les plateformes brouillent les discours et les cadres entre certains des acteurs fondamentaux de l'espace réglementaire.

Enfin, la littérature sur les cadres cognitifs est moins abondante. Les études susmentionnées abordent le problème de la manière dont ces cadres « fournissent une légitimation et forment les perceptions des institutions » et «façonnent les perceptions des structures de réseau ». Dans le même ordre d'idées, Adler (2021) a décrit comment, dans le débat sur la réglementation à Boston, les entreprises de voiturage ont élaboré et imposé un cadre particulier de « capture réglementaire » dans lequel les organismes de réglementation et les administrateurs gouvernementaux sont présentés comme enclins à favoriser l'industrie des taxis. D'autres études s'intéressent à la manière dont les cadres modèlent les perceptions des réseaux. Van Doorn et coll. (2021) ont par ailleurs étudié les campagnes que les plateformes déploient dans la société civile pour éviter d'être réglementées. Les cadres sont donc essentiels pour redéfinir les limites du domaine et déterminer qui peut légitimement participer au débat sur la réglementation.

Bref, la littérature s'élargit progressivement et propose des perspectives dynamiques sur le processus de réglementation, permettant ainsi de dépasser la fragmentation et l'étroitesse de certaines approches qui ont mis l'accent sur le rôle des institutions, des réseaux ou des cadres en négligeant leurs interrelations. Il s'agit d'un élément clé pour étudier les développements réglementaires sur le travail de plateforme qui ont dominé l'ordre du jour, en particulier après la pandémie, et qui ne peuvent être expliqués sans comprendre les complexités associées à l'interrelation entre ces trois structures sociales.

Une telle approche pourrait permettre de mieux expliquer les problèmes réglementaires litigieux et les controverses récentes, telles que la Directive sur le travail via une plateforme de l'UE et le lobbying des entreprises de plateformes (*Gig economy project*, 2023) et les révélations voulant qu'Uber ait enfreint des lois, trompé la police et payé illégalement des politiciens et des décideurs (Davies et coll., 2022). Ces exemples dépeignent comment les entreprises ont infiltré l'État et les

institutions en utilisant des techniques anciennes et nouvelles et ont investi dans des campagnes médiatiques et des actions de sensibilisation technocratique pour légitimer leurs actions, en intervenant à la fois dans les institutions et dans les cadres. Pour comprendre la situation dans son ensemble, il faut considérer l'État à la fois comme une cible du changement et comme un ensemble d'institutions participant activement au changement. En fin de compte, le changement est dû à un mouvement beaucoup plus structurel que ce qu'une vision unilatérale de la réglementation pourrait expliquer, ce qui nécessite, par conséquent, une enquête critique sur la portée et les fondements des théories de portée moyenne dans le domaine des relations industrielles.

Conclusions, recherches futures et limites

Je souhaitais savoir quels acteurs étatiques et non étatiques ont été identifiés comme influents dans l'élaboration de la réglementation du travail sur plateforme numérique, et quelles sont les ressources qui leur ont permis d'intervenir. L'étude de la réglementation des plateformes de travail est souvent tombée dans des approches unilatérales, bien qu'elle ait le potentiel de devenir un espace prolifique pour des approches élargies qui mettent l'accent sur les processus sociaux qui façonnent le changement institutionnel et les ressources de pouvoir des principaux acteurs, qui redéfinissent tous deux radicalement le contexte et les frontières des relations industrielles.

Il convient d'accorder davantage d'attention au processus continu de changement réglementaire, dans lequel les institutions, les réseaux et les cadres sont les trois structures qui forment simultanément le changement réglementaire et dont les acteurs tirent leurs ressources pour intervenir dans le processus. Des recherches supplémentaires sont particulièrement nécessaires dans au moins trois domaines. Premièrement, il est nécessaire d'engager un débat plus théorique sur le rôle complexe, voire contradictoire, de l'État dans la réglementation du travail sur plateformes. Un tel débat, qui demeure quasi inexistant, peut être essentiel pour comprendre comment de nouveaux efforts d'expérimentation institutionnelle coexistent avec des pressions systémiques en faveur de la libéralisation, avec un transfert de responsabilités vers des acteurs privés et avec une tendance croissante à la judiciarisation des conflits du travail. Deuxièmement, il est nécessaire de mener des recherches axées sur une exploration plus approfondie de la structure du réseau des plateformes et de leur relation avec la réglementation, ainsi que sur la compréhension de la relation d'emploi en tant que catégorie juridique au sein de ces réseaux. Si, comme je l'ai démontré, il existe des recherches sur le pouvoir réglementaire des acteurs non étatiques, et en particulier des plateformes, il reste encore des nuances à apporter à cette discussion. Par exemple, si nous reconnaissons que le principe du modèle d'entreprise est de structurer ces marchés multilatéraux, il convient de se demander à quel moment nous sommes dans une relation d'emploi et quand nous ne le sommes pas, et si c'est le cas, quels instruments réglementaires pourraient clairement distinguer quels aspects de la relations d''emploi sur la plateforme devrait être réglementé par le droit du travail ou par le droit des contrats privés. Enfin, il est nécessaire de comprendre comment les cadres guident les actions des acteurs impliqués dans la promulgation de nouvelles lois ou réglementations sur les plateformes, en particulier aujourd'hui avec la promulgation de nouveaux instruments juridiques dans différents pays. Le contenu de ces instruments et la capacité à les mettre en oeuvre dépendront de la manière dont les politiques de réglementation se déploieront.

Certes, cette revue critique de la littérature a ses limites. Premièrement, comme je l'ai indiqué dans la section sur la méthodologie, elle ne couvre que la littérature publiée en anglais. Il y a peut-être beaucoup d'autres débats sur le sujet que je ne connais pas. Deuxièmement, en adoptant une méthode déductive, j'ai donné la priorité à une discussion qui souligne les rôles des institutions, des réseaux et des cadres et leurs interrelations. Il est possible que certains documents n'aient pas été mentionnés parce qu'ils ne concordent pas suffisamment avec le cadre analytique proposé. Par

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

http://doi.org/10.7202/1111507ar

conséquent, l'objectif premier de cette étude a été de proposer une analyse globale plutôt qu'exhaustive. Ces limites pourront certainement être résolues à l'avenir, bien qu'étant donné le volume de production dans ce domaine, le travail reflète également la capacité du chercheur à élaborer une revue qui reste tout au long cohérente et uniforme

Remerciement

Je suis profondément reconnaissant du soutien financier qui m'a été octroyé grâce à la bourse doctorale de l'Alliance MBS, qui a joué un rôle fondamental dans l'avancement de mes recherches doctorales. Je tiens également à exprimer ma sincère reconnaissance à Miguel Martínez Lucio et Stephen Mustchin de m'avoir encouragé à publier ce travail et pour leurs commentaires toujours judicieux. J'aimerais aussi remercier Ioulia Bessa, Dalia Gesualdi-Fecteau, Debra Howcroft, Michael Francis, Adam McCarthy et Mingwei Zhang qui ont tous révisé des versions antérieures de cet article.

Note

[1] Traduction libre de : "winner-takes-all" markets

Bibliographie

Adams, A., Freedman, J., & Prassl, J. (2018). Rethinking legal taxonomies for the gig economy. *Oxford Review of Economic Policy*, 34(3), 475–494. (https://doi.org/10.1093/oxrep/gry006) doi : https://doi.org/10.1093/oxrep/gry006

Adams, Z. (2023). Legal Mobilisations, Trade Unions and Radical Social Change: A Case Study of the IWGB. *Industrial Law Journal*, dwac031. (https://doi.org/10.1093/indlaw/dwac031) doi : https://doi.org/10.1093/indlaw/dwac031

Adler, L. (2021). Framing disruption: How a regulatory capture frame legitimized the deregulation of Boston's ride-for-hire industry. *Socio-Economic Review*, *19*(4), 1421–1450. (https://doi.org/10.1093/ser/mwab020) doi : https://doi.org/10.1093/ser/mwab020

Aloisi, A. (2022). Platform work in Europe: Lessons learned, legal developments and challenges ahead. *European Labour Law Journal, 13*(1), 4-29. (https://doi.org/10.1177/20319525211062557) doi : https://doi.org/10.1177/20319525211062557

Aloisi, A. (2016). Commoditized Workers: The Rising of On-Demand Work, A Case Study Research on a Set of Online Platforms and Apps. *Comparative Labour Law and Policy Journal*, *37*(3), 653–690.doi : https://doi.org/10.2139/ssrn.2637485

Aloisi, A., & De Stefano, V. (2020). Regulation and the future of work: The employment relationship as an innovation facilitator. *International Labour Review*, *159*(1), 47–69. (https://doi.org/10.1111/ilr.12160) doi : https://doi.org/10.1111/ilr.12160

Aslam, Y., & Woodcock, J. (2020). A History of Uber Organizing in the UK. *South Atlantic Quarterly*, 119(2), 412–421. (https://doi.org/10.1215/00382876-8177983) doi : https://doi.org/10.1215/00382876-8177983

Atkinson, J., & Dhorajiwala, H. (2021). The Future of Employment: Purposive Interpretation and the Role of Contract after Uber. *The Modern Law Review*, 1468-2230.12693. (https://doi.org/10.1111/1468-2230.12693) doi : https://doi.org/10.1111/1468-2230.12693

Azzellini, D., Greer, I., & Umney, C. (2021). Why isn't there an Uber for live music? The digitalisation of intermediaries and the limits of the platform economy. *New Technology, Work and Employment*, *37*(1), 1–23. (https://doi.org/10.1111/ntwe.12213) doi : https://doi.org/10.1111/ntwe.12213

Azzellini, D., Greer, I., & Umney, C. (2022). Why platform capitalism is not the future of work. *Work in the Global Economy*, *2*(2), 272–289. (https://doi.org/10.1332/273241721X16666858545489) doi : https://doi.org/10.1332/273241721X16666858545489

Beckert, J. (2010). How Do Fields Change? The Interrelations of Institutions, Networks, and Cognition in the Dynamics of Markets. *Organization Studies*, *31*(5), 605–627. (https://doi.org/10.1177/0170840610372184) doi : https://doi.org/10.1177/0170840610372184

Behrendt, C., & Nguyen, Q. A. (2018). *Innovative Approaches for Ensuring Universal Social Protection for the Future of Work*. ILO Future of Work Series; Research Paper 1.

Berg, J., Rani, U., Furrer, M., Ellie, H., & Silberman, M. S. (2018). *Digital Labour Platforms and the Future of Work: Towards Decent Work in the Online World*. Geneva: ILO.

Bessa, I., Joyce, S., Neumann, D., Stuart, M., Trappmann, V., & Umney, C. (2022). *A global analysis of worker protest in digital labour platforms*. International Labour Organization.doi : https://doi.org/10.54394/CTNG4947

Buendia Esteban, R. M. (2023). Examining recent initiatives to ensure labour rights for platform workers in the European Union to tackle the problem of domination. *Transfer: European Review of Labour and Research*, 102425892211495. (https://doi.org/10.1177/10242589221149506) doi : https://doi.org/10.1177/10242589221149506

Cherry, M. A. (2020). A Global System of Work, A Global System of Regulation?: Crowdwork and Conflicts of Law. *Tulane Law Review*, *94*(2), 184–245.

Cherry, M. A. (2016). Beyond Misclassification: The Digital Transformation of Work. *Comparative Labour Law and Policy Journal*.

Cherry, M. A., & Aloisi, A. (2017). 'Dependent Contractors' in the Gig Economy: A Comparative Approach. *American University Law Review*, *66*(3), 635–689.

Cohen, J. E. (2019). *Between truth and power: The legal constructions of informational capitalism*. Oxford University Press.doi : https://doi.org/10.1093/oso/9780190246693.001.0001

Colvin, A. J. S. (2019). The Metastasization of Mandatory Arbitration. *Chicago-Kent Law Review*, *94*(1), 3–24.

Countouris, N. (2019). *Defining and regulating work relations for the future of work*. ILO.

Cusumano, M. A., Gawer, A., & Yoffie, D. (2021). Can Self-Regulation Save Digital Platforms? *Industrial and Corporate Change*. (https://doi.org/10.2139/ssrn.3900137) doi : https://doi.org/10.2139/ssrn.3900137

Davidov, G. (2017). The Status of Uber Drivers: A Purposive Approach. *Spanish Labour Law and Employment Relations Journal*, *6*(1–2), 6. (https://doi.org/10.20318/sllerj.2017.3921) doi : https://doi.org/10.20318/sllerj.2017.3921

Davies, H., Godley, S., Lawrence, F., Lewis, P., & O'Carroll, L. (2022, July 11). Uber broke laws, duped police and secretly lobbied governments, leak reveals. *The Guardian*. (https://www.theguardian.com/news/2022/jul/10/uber-files-leak-reveals-global-lobbying-campaign)

De Stefano, V. (2016). *The Rise of the 'Just-in-Time Workforce': On-Demand Work, Crowd Work and Labour Protection in the 'Gig-Economy'*. ILO Conditions of Work and Employment Series No. 71.doi : https://doi.org/10.2139/ssrn.2682602

De Stefano, V. (2019). 'Negotiating the Algorithm?' : Automation, Artificial Intelligence and Labour Protection. *Comparative Labour Law and Policy Journal*, *41*(1), 15–46.

De Stefano, V., & Wouters, M. (2019). *Should Digital Labour Platforms Be Treated as Private Employment Agencies?* European Trade Union Institute (ETUI); Foresight Brief.

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

http://doi.org/10.7202/1111507ar

De Stefano, V., Durri, I., Stylogiannis, C., & Wouters, M. (2021). *Platform work and the employment relationship*. ILO Working Paper 27. (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_777866.pdf)

Dubal, V. B., Collier, R. B., & Carter, C. L. (2018). Disrupting Regulation, Regulating Disruption: The Politics of Uber in the United States. *Perspectives on Politics*, *16*(4), 919–937. (https://doi.org/10.1017/S1537592718001093) doi : https://doi.org/10.1017/S1537592718001093

Dukes, R. (2019). The Economic Sociology of Labour Law. *Journal of Law and Society*, *46*(3), 396–422. (https://doi.org/10.1111/jols.12168) doi : https://doi.org/10.1111/jols.12168

ETUI. (2020). *Rethinking labour law in the digitalisation era*. Conference report.

Fligstein, N. (2001). Social Skill and the Theory of Fields. *Sociological Theory*, *19*(2), 105–125. (https://doi.org/10.1111/0735-2751.00132) doi : https://doi.org/10.1111/0735-2751.00132

Fligstein, N., & McAdam, D. (2011). Toward a General Theory of Strategic Action Fields. *Sociological Theory*, *29*(1), 1–26. (https://doi.org/10.1111/j.1467-9558.2010.01385.x) doi : https://doi.org/10.1111/j.1467-9558.2010.01385.x

Gall, G. (2020). Emerging forms of worker collectivism among the precariat: When will capital's 'gig' be up? *Capital & Class*, *44*(4), 485–492. (https://doi.org/10.1177/0309816820906344) doi : https://doi.org/10.1177/0309816820906344

Garben, S. (2019). The regulatory challenge of occupational safety and health in the online platform economy. *International Social Security Review*, *72*(3), 95–112. (https://doi.org/10.1111/issr.12215) doi : https://doi.org/10.1111/issr.12215

Gawer, A. (2014). Bridging differing perspectives on technological platforms: Toward an integrative framework. *Research Policy*, *43*(7), 1239–1249. (https://doi.org/10.1016/j.respol.2014.03.006) doi : https://doi.org/10.1016/j.respol.2014.03.006

Gig Economy Project. (2023, February 2). Defeat for the platform lobby: European Parliament backs stronger Platform Work Directive. *Brave New Europe*. (https://braveneweurope.com/gig-economy-project-defeat-for-the-platform-lobby-european-parliament-backs-stronger-platform-work-directive)

Gillespie, T. (2018). Regulation of and by Platforms. In J. Burgess, A. Marwick, & T. Poell, *The SAGE Handbook of Social Media* (pp. 254–278). SAGE Publications Ltd. (https://doi.org/10.4135/9781473984066.n15) doi : https://doi.org/10.4135/9781473984066.n15

Graham, M. (2020). Regulate, replicate, and resist – the conjunctural geographies of platform urbanism. *Urban Geography*, *41*(3), 453–457. (https://doi.org/10.1080/02723638.2020.1717028) doi : https://doi.org/10.1080/02723638.2020.1717028

Grimshaw, D. (2020). International organisations and the future of work: How new technologies and inequality shaped the narratives in 2019. *Journal of Industrial Relations*, *62*(3), 477–507. (https://doi.org/10.1177/0022185620913129) doi : https://doi.org/10.1177/0022185620913129

Hassel, A., & Sieker, F. (2022). The platform effect: How Amazon changed work in logistics in Germany, the United States and the United Kingdom. *European Journal of Industrial Relations*, 095968012210824. (https://doi.org/10.1177/09596801221082456) doi : https://doi.org/10.1177/09596801221082456

Heeks, R. (2017). Decent Work and the Digital Gig Economy: A Developing Country Perspective on Employment Impacts and Standards in Online Outsourcing, Crowdwork, Etc. *SSRN Electronic Journal*. (https://doi.org/10.2139/ssrn.3431033) doi : https://doi.org/10.2139/ssrn.3431033

Helfen, M. (2015). Institutionalizing Precariousness? The Politics of Boundary Work in Legalizing Agency Work in Germany, 1949–2004. *Organization Studies*, *36*(10), 1387–1422. (https://doi.org/10.1177/0170840615585338) doi : https://doi.org/10.1177/0170840615585338

Howcroft, D., & Bergvall-Kåreborn, B. (2019). A Typology of Crowdwork Platforms. *Work, Employment and Society*, *33*(1), 21–38. (https://doi.org/10.1177/0950017018760136) doi : https://doi.org/10.1177/0950017018760136

Hughes, R. C. (2021). Regulatory Entrepreneurship, Fair Competition, and Obeying the Law. *Journal of Business Ethics*. (https://doi.org/10.1007/s10551-021-04932-y) doi : https://doi.org/10.1007/s10551-021-04932-y

ILO. (2021). *World Employment and Social Outlook 2021 the role of digital labour platforms in transforming the world of work.* International Labor Office.

Ilsøe, A. (2017). The digitalisation of service work – social partner responses in Denmark, Sweden and Germany. *Transfer: European Review of Labour and Research*, *23*(3), 333–348. (https://doi.org/10.1177/1024258917702274) doi : https://doi.org/10.1177/1024258917702274

Inversi, C., Dundon, T., & Buckley, L.-A. (2022). Work in the Gig-Economy: The Role of the State and Non-State Actors Ceding and Seizing Regulatory Space. *Work, Employment and Society*. (https://doi.org/10.1177/09500170221080387) doi : https://doi.org/10.1177/09500170221080387

Inversi, C., Buckley, L. A., & Dundon, T. (2017). An analytical framework for employment regulation: Investigating the regulatory space. *Employee Relations*, *39*(3), 291–307. (https://doi.org/10.1108/ER-01-2016-0021) doi : https://doi.org/10.1108/ER-01-2016-0021

Jaehrling, K., & Kalina, T. (2020). 'Grey zones' within dependent employment: Formal and informal forms of on-call work in Germany. *Transfer: European Review of Labour and Research*, *26*(4), 447–463. (https://doi.org/10.1177/1024258920937960) doi : https://doi.org/10.1177/1024258920937960

Johnston, H., & Land-Kazlauskas, C. (2019). *Organizing On-Demand: Representation, Voice, and Collective Bargaining in the Gig Economy*. ILO Conditions of Work and Employment Series No. 94.

Joyce, S., Stuart, M., & Forde, C. (2022). Theorising labour unrest and trade unionism in the platform economy. *New Technology, Work and Employment*, ntwe.12252. (https://doi.org/10.1111/ntwe.12252) doi : https://doi.org/10.1111/ntwe.12252

Kapczynski, A. (2020). The Law of Informational Capitalism. *Yale Law Journal*, *129*(5), 1460–1515.

Kenney, M., & Zysman, J. (2018). Entrepreneurial Finance in the Era of Intelligent Tools and Digital Platforms: Implications and Consequences for Work. In *Work and Welfare in the Digital Age: Facing the 4th Industrial Revolution* (pp. 47–62).

Kirchner, S., & Schüßler, E. (2020). Regulating the Sharing Economy: A Field Perspective. In I. Maurer, J. Mair, & A. Oberg (Eds.), *Research in the Sociology of Organizations* (pp. 215–236). Emerald Publishing Limited. (https://doi.org/10.1108/S0733-558X20200000066010) doi : https://doi.org/10.1108/S0733-558X20200000066010

Kocher, E. (2022). *Digital work platforms at the interface of labour law: Regulating market organisers*. Hart.doi : https://doi.org/10.5040/9781509949885

Koutsimpogiorgos, N., Slageren, J., Herrmann, A. M., & Frenken, K. (2020). Conceptualizing the Gig Economy and Its Regulatory Problems. *Policy & Internet*, *12*(4), 525–545. (https://doi.org/10.1002/poi3.237) doi : https://doi.org/10.1002/poi3.237

Lianos, I., Countouris, N., & De Stefano, V. (2019). Re-thinking the competition law/labour law interaction: Promoting a fairer labour market. *European Labour Law Journal*, *10*(3), 291–333. (https://doi.org/10.1177/2031952519872322) doi : https://doi.org/10.1177/2031952519872322

Lobel, O. (2016). The Law of the Platform. *Minnesota Law Review*, *101*(1), 87–166.

Marchington, M. (Ed.). (2005). *Fragmenting work: Blurring organizational boundaries and disordering hierarchies*. Oxford University Press.

Marenco, M., & Seidl, T. (2021). The discursive construction of digitalization: A comparative analysis of national discourses on the digital future of work. *European Political Science Review*, *13*(3), 391–409. (https://doi.org/10.1017/S175577392100014X) doi : https://doi.org/10.1017/S175577392100014X

Martínez Lucio, M., & MacKenzie, R. (2004). 'Unstable boundaries?' Evaluating the 'new regulation' within employment relations. *Economy and Society*, *33*(1), 77–97. (https://doi.org/10.1080/0308514042000176748) doi : https://doi.org/10.1080/0308514042000176748

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

http://doi.org/10.7202/1111507ar

Martínez Lucio, M., Mustchin, S., Marino, S., Howcroft, D., & Smith, H. (2021). New technology, trade unions and the future: Not quite the end of organised labour. *Revista Española de Sociología*, *30*(3), a68. (https://doi.org/10.22325/fes/res.2021.68) doi : https://doi.org/10.22325/fes/res.2021.68

Moyer-Lee, J., & Countouris, N. (2021). *Taken for a ride: Litigating the digital platform model*. ILAW Network. (https://www.ilawnetwork.com/wp-content/uploads/2021/03/Issue-Brief-TAKEN-FOR-A-RIDE-English.pdf)

Murray, G., Lévesque, C., Morgan, G., & Roby, N. (2020). Disruption and re-regulation in work and employment: From organisational to institutional experimentation. *Transfer: European Review of Labour and Research*, *26*(2), 135–156. (https://doi.org/10.1177/1024258920919346) doi : https://doi.org/10.1177/1024258920919346

Parker, G., Van Alstyne, M., & Choudary, S. P. (2016). *Platform revolution: How networked markets are transforming the economy - and how to make them work for you*. W. W. Norton & Company.

Pelzer, P., Frenken, K., & Boon, W. (2019). Institutional entrepreneurship in the platform economy: How Uber tried (and failed) to change the Dutch taxi law. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, *33*, 1–12. (https://doi.org/10.1016/j.eist.2019.02.003) doi : https://doi.org/10.1016/j.eist.2019.02.003

Pesole, A., Brancati, M. C. U., Fernandez Macias, Biagi, F., & Gonzalez Vazquez. (2018). *Platform workers in Europe: Evidence from the COLLEEM survey.* Publications Office of the European Union. (https://data.europa.eu/doi/10.2760/742789)

Pollman, E., & Barry, J. M. (2016). Regulatory Entrepreneurship. *SSRN Electronic Journal*. (https://doi.org/10.2139/ssrn.2741987)

Posner, E. A. (2021). *How antitrust failed workers*. Oxford University Press.doi : https://doi.org/10.1093/oso/9780197507629.001.0001

Prassl, J., & Risak, M. (2016). Uber, Taskrabbit, and Co.: Platforms as Employers – Rethinking the Legal Analysis of Crowdwork. *Comparative Labour Law and Policy Journal*, *37*(3), 619–651.

Purcell, C., & Brook, P. (2022). *At Least I'm My Own Boss!* Explaining Consent, Coercion and Resistance in Platform Work. *Work, Employment and Society*, *36*(3), 391–406. (https://doi.org/10.1177/0950017020952661) doi : https://doi.org/10.1177/0950017020952661

Racabi, G. (2021). Effects of City–State Relations on Labor Relations: The Case of Uber. *ILR Review*, *74*(5), 1155–1178. (https://doi.org/10.1177/00197939211036445) doi : https://doi.org/10.1177/00197939211036445

Rahman, K. S. (2016). The Shape of Things to Come: The On-Demand Economy and the Normative Stakes of Regulating 21st-Century Capitalism. *European Journal of Risk Regulation*, *7*(4), 652–663.doi : https://doi.org/10.1017/S1867299X00010096

Rahman, K. S., & Thelen, K. (2019). The Rise of the Platform Business Model and the Transformation of Twenty-First-Century Capitalism. *Politics & Society*, *47*(2), 177–204. (https://doi.org/10.1177/0032329219838932) doi : https://doi.org/10.1177/0032329219838932

Rolf, S., O'Reilly, J., & Meryon, M. (2022). Towards privatized social and employment protections in the platform economy? Evidence from the UK courier sector. *Research Policy*, *51*(5), 104492. (https://doi.org/10.1016/j.respol.2022.104492) doi : https://doi.org/10.1016/j.respol.2022.104492

Saunders, M. N. K., & Rojon, C. (2011). On the attributes of a critical literature review. *Coaching: An International Journal of Theory, Research and Practice*, *4*(2), 156–162. (https://doi.org/10.1080/17521882.2011.596485) doi : https://doi.org/10.1080/17521882.2011.596485

Schüßler, E., Attwood-Charles, W., Kirchner, S., & Schor, J. B. (2021). Between mutuality, autonomy and domination: Rethinking digital platforms as contested relational structures. *Socio-Economic Review*, *19*(4), 1217–1243. (https://doi.org/10.1093/ser/mwab038) doi : https://doi.org/10.1093/ser/mwab038

Srnicek, N. (2017). The challenges of platform capitalism: Understanding the logic of a new business model. *Juncture*, *23*(4), 254–257. (https://doi.org/10.1111/newe.12023) doi : https://doi.org/10.1111/newe.12023

Stanford, J. (2017). The resurgence of gig work: Historical and theoretical perspectives. *The Economic and Labour Relations Review*, *28*(3), 382–401. (https://doi.org/10.1177/1035304617724303) doi : https://doi.org/10.1177/1035304617724303

Stewart, A., & Stanford, J. (2017). Regulating work in the gig economy: What are the options? *The Economic and Labour Relations Review*, *28*(3), 420–437. (https://doi.org/10.1177/1035304617722461) doi : https://doi.org/10.1177/1035304617722461

Thelen, K. (2018). Regulating Uber: The Politics of the Platform Economy in Europe and the United States. *Perspectives on Politics*, *16*(4), 938–953. (https://doi.org/10.1017/S1537592718001081) doi : https://doi.org/10.1017/S1537592718001081

Todolí-Signes, A. (2017a). The 'gig economy': Employee, self-employed or the need for a special employment regulation? *Transfer: European Review of Labour and Research*, *23*(2), 193–205. (https://doi.org/10.1177/1024258917701381) doi : https://doi.org/10.1177/1024258917701381

Todolí-Signes, A. (2017b). The End of the Subordinate Worker? The On-Demand Economy, the Gig Economy, and the Need for Protection for Crowdworkers. *International Journal of Comparative Labour Law and Industrial Relations*, *33*(Issue 2), 241–268. (https://doi.org/10.54648/IJCL2017011) doi : https://doi.org/10.54648/IJCL2017011

Torraco, R. J. (2005). Writing Integrative Literature Reviews: Guidelines and Examples. *Human Resource Development Review*, *4*(3), 356–367. (https://doi.org/10.1177/1534484305278283) doi : https://doi.org/10.1177/1534484305278283

Tubaro, P. (2021). Disembedded or Deeply Embedded? A Multi-Level Network Analysis of Online Labour Platforms. *Sociology*, *55*(5), 927–944. (https://doi.org/10.1177/0038038520986082) doi : https://doi.org/10.1177/0038038520986082

Tucker, E. (2020). Towards a political economy of platform-mediated work. *Studies in Political Economy*, *101*(3), 185–207. (https://doi.org/10.1080/07078552.2020.1848499) doi : https://doi.org/10.1080/07078552.2020.1848499

Tzur, A. (2019). Uber Über regulation? Regulatory change following the emergence of new technologies in the taxi market. *Regulation & Governance*, *13*(3), 340–361. (https://doi.org/10.1111/rego.12170) doi : https://doi.org/10.1111/rego.12170

van Dijck, J. (2021). Seeing the forest for the trees: Visualizing platformization and its governance. *New Media & Society*, *23*(9), 2801–2819. (https://doi.org/10.1177/1461444820940293) doi : https://doi.org/10.1177/1461444820940293

van Doorn, N., Ferrari, F., & Graham, M. (2022). Migration and Migrant Labour in the Gig Economy: An Intervention. *Work, Employment and Society*, 095001702210965. (https://doi.org/10.1177/09500170221096581) doi : https://doi.org/10.1177/09500170221096581

van Doorn, N., Mos, E., & Bosma, J. (2021). Actually Existing Platformization. *South Atlantic Quarterly*, *120*(4), 715–731. (https://doi.org/10.1215/00382876-9443280) doi : https://doi.org/10.1215/00382876-9443280

Vieira, T. (2021). The Unbearable Precarity of Pursuing Freedom: A Critical Overview of the Spanish 'sí soy autónomo' Movement. *Sociological Research Online*, 136078042110400. (https://doi.org/10.1177/13607804211040090) doi : https://doi.org/10.1177/13607804211040090

Wang, T., & Cooke, F. L. (2021). Internet Platform Employment in China: Legal Challenges and Implications for Gig Workers through the Lens of Court Decisions. *Relations Industrielles / Industrial Relations*, *76*(3), 541–564. (https://doi.org/10.7202/1083612ar) doi : https://doi.org/10.7202/1083612ar

Weber, C. E., Okraku, M., Mair, J., & Maurer, I. (2021). Steering the transition from informal to formal service provision: Labor platforms in emerging-market countries. *Socio-Economic Review*, *19*(4), 1315–1344. (https://doi.org/10.1093/ser/mwab008) doi : https://doi.org/10.1093/ser/mwab008

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

http://doi.org/10.7202/1111507ar

Wood, A. J., Graham, M., Lehdonvirta, V., & Hjorth, I. (2019). Networked but Commodified: The (Dis)Embeddedness of Digital Labour in the Gig Economy. *Sociology*, *53*(5), 931–950. (https://doi.org/10.1177/0038038519828906) doi : https://doi.org/10.1177/0038038519828906

Wood, A. J., Martindale, N., & Lehdonvirta, V. (2021). Dynamics of contention in the gig economy: Rage against the platform, customer or state? *New Technology, Work and Employment*, ntwe.12216. (https://doi.org/10.1111/ntwe.12216) doi : https://doi.org/10.31235/osf.io/8nm37

Woodcock, J., & Graham, M. (2020). *The gig economy: A critical introduction*. Polity.doi : https://doi.org/10.16997/book51.a

Zhang, C. (2019). China's new regulatory regime tailored for the sharing economy: The case of Uber under Chinese local government regulation in comparison to the EU, US, and the UK. *Computer Law & Security Review*, *35*(4), 462–475. (https://doi.org/10.1016/j.clsr.2019.03.004) doi : https://doi.org/10.1016/j.clsr.2019.03.004

Zou, M. (2017). The Regulatory Challenges of Uberization in China: Classifying Ride-hailing Drivers. *SSRN Electronic Journal*. (https://doi.org/10.2139/ssrn.2866874) doi : https://doi.org/10.2139/ssrn.2866874

	References
Littérature soulignant le rôle des institutions dans la régulation du travail de plateforme, c'est-à-dire les institutions qui dictent les règles et régulations et la manière dont les acteurs les utilisent pour intervenir dans le processus régulatoire	Adams (2023)*, Adams et al. (2018)*, Agrawal et al. (2013), Aloisi (2019; 2022), Aloisi and De Stefano (2020)*, Atkinson and Dhorajiwala (2021)*, Basu (2021), Behrendt and Nguyen (2018)*, Bellace (2018), Berg et al. (2018), Bessa el al. (2022)*, Blackham (2018), Blevins (2017), Bornstein (2018), Buendia Esteban (2023), Cartwright (2021), Chen et al. (2020), Cherry (2016*; 2017; 2020a; 2020b*), Cherry and Aloisi (2017)*, Cohen (2019)*, Colvin (2019)*, Countouris (2018)*, Davidov (2017)*, De Stefano and Aloisi (2019)*, De Stefano (2016*; 2019), De Stefano et al. (2021)*, Dubal et al. (2018)*, Estlund (2018), ETUI (2020), European Comission (2021), Frenken and Schor (2017), Frenken et al. (2020), Garben (2019)*, Goldman and Weil (2020)*, Griffith (2019), Harpur and Blanck (2020), Hassel and Sieker (2022)*, Hughes (2021)*, ILAW (2021)*, ILO (2021)*, Ilsoe (2017)*, Inversi et al. (2017)*, Inversi et al. (2022)*, Jaehrling and Kalina (2020)*, Johnston and Land-Kazlauskas (2019)*, Johnstone and Stewart (2015), Joyce et al. (2022), Kapczynski (2020)*, Kim and Suh (2021), Kirchner and Schüßler (2020), Kirk (2020a; 2020b), Koutsimpogiorgos et al. (2020)*, Lévesque et al. (2020), Li and Hou (2019), Lianos et al. (2019)*, Lloyd and Payne (2019), Lobel (2016)*, Macdonald and Charlesworth (2021), Mair and Reischauer (2017), Montalban et al. (2019); Murray et al. (2020)*, Noesselt (2020), Peetz (2021), Pelzer et al. (2019)*; Pesole (2018)*, Pinsof (2016); Posen (2015), Posner (2021)*, Prassl and Risak (2016)*, Racabi (2021)*, Rahman (2016)*, Rahman and Thelen (2019)*, Rawling and Schofield-Georgeson (2018), Schofield-Georgeson and Rawling (2020), Stanford (2017)*, Stewart and Stanford (2017)*, Thelen (2018)*, Todolí-Signes (2017a*; 2017b*), Tucker (2020)*, Van Dijck (2021)*, van Doorn et al. (2022)*, Waas et al. (2017), Wang and Cooke (2021)*, Weber et al. (2021)*, Woodcock and Graham (2020)*, Wright et al. (2019), Yan et al. (2018), Zou (2017)*
Littérature soulignant le rôle des réseaux dans la réglementation du travail de plateforme, c'est-à-dire la position structurelle des organisations et des acteurs, et les ressources que ces positions fournissent, pour influencer les réglementations.	Adams and Berg (2017), Agrawal et al. (2013), Aloisi (2016)*, Basu (2021), Berg et al. (2018), Berg et al. (2020), Berkowitz and Souchaud (2019), Calo and Rosenblat (2017), Cao (2017), Charles et al. (2020), Cusumano et al. (2021)*, Davies et al. (2017), De Stefano and Wouters (2019)*, de-Miguel-Molina et al. (2021), Dubal et al. (2018)*, Erlich (2021), Flanagan (2019), Garud et al. (2020), Gawer (2014)*, Gerber (2021)*, Gillespie (2018)*, Graham (2020)*, Howcroft and Bergvall-Kareborn (2019), Hughes (2021)*, Jiang and Zhang (2019), Joyce et al. (2022), Kenney and Zysman (2018)*, Kirchner and Schüßler (2020), Kocher (2022)*, Leighton (2016), Lobel (2016)*, Luthje (2019), Mair and Reischauer (2017), Montalban et al. (2019), van Doorn et al. (2021)*, Parker et al. (2016)*, Peetz (2021), Pelzer et al. (2019)*, Pollman and Barry (2016)*, Posada (2022), Rahman (2016)*, Rahman and Thelen (2019)*, Rolf et al. (2022)*, Schüßler (2021)*, The Frankfurt Declaration on Platform-Based Work (2016), Tseng and Chan (2021), Tubaro (2021)*, WEF (2020), Wood et al. (2019)*, Zhang (2019)*
Littérature soulignant le rôle des réseaux dans la réglementation du travail de plateforme, c'est-à-dire la position structurelle des organisations et des acteurs, et les ressources que ces positions fournissent, pour influencer les réglementations.	Adams (2023)*, Adler (2021)*, Aslam and Woodcock (2020)*, Celata et al. (2017), Colas et al. (2019), Dubal et al. (2018)*, Dukes (2019)*, Fan et al. (2019), Gall (2020), Goods et al. (2019), Hong et al. (2020), Joyce et al. (2022), Kirk (2020a, 2020b), Marenco and Seidl (2021)*, Martínez Lucio et al. (2021)*, Pelzer et al. (2019), Purcell and Brook (2022)*, Rahman and Thelen (2019), Srnicek (2017), Thelen (2018)*, Tzur (2019)*, Vieira, T (2021)*, Wood and Lehdonvirta (2021), Wood et al. (2021)*

Notes: * Indique que la contribution a été incluse dans la section "résultats principaux" du manuscrit.

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2023

http://doi.org/10.7202/1111507ar